CHALLENGE VESOUL ELECTRO DIESEL 2016

REGLEMENT

ART. 1 : l'ASA LURONNE organise pour la saison 2016 avec le concours des établissements VESOUL ELECTRO DIESEL un challenge dénommé :

CHALLENGE VESOUL ELECTRO DIESEL

ART. 2 : Ce challenge VESOUL ELECTRO DIESEL est exclusivement réservé aux pilotes remplissant les conditions du challenge Asa Luronne 2016.

ART. 3 : Seuls les pilotes inscrits et classés dans les épreuves de l'ASA LURONNE, et ayant apposé sur leur véhicule les autocollants VESOUL ELECTRO DIESEL pourront prétendre marquer des points dans ce challenge.

ART. 4 : Les classements seront effectués automatiquement après chaque épreuve par le responsable des classements de l'ASA LURONNE.

ART. 5 : Le challenge VESOUL ELECTRO DIESEL comprendra 3 classements regroupant les épreuves d'une même discipline :

CHALLENGE Rallyes :

RALLYE DE LA LURONNE :	**03 / 04 JUIN 2016**
RALLYE DU 14JUILLET :	**13 / 14 JUILLET 2016**
RALLYE DE LA HAUTE SAONE :	**07 / 08 OCTOBRE 2016**

Les 20 premiers seront récompensés

CHALLENGE Course de côte:

COURSE DE COTE DU MONT DE FOURCHE :	**06 / 07 AOUT 2016**

Les 10 premiers seront récompensés

CHALLENGE Slaloms :

SLALOM DES 2 PONTS :	**1er MAI 2016**
SLALOM DE LA VALLEE :	**28 AOUT 2016**

Les 15 premiers seront récompensés

ART. 6 : Les points seront uniquement attribués à la CLASSE d'après le barème suivant :

1er :10 points	2ème : 9 points	3ème : 8 points	4ème : 7 points	5éme : 6 points
6ème : 5 points	7ème : 4 points	8ème : 3points	9ème :2 points	10ème : 1 point

A ce décompte viendra s'ajouter un bonus de points tenant compte du nombre de concurrent ayant pris le départ dans la classe ce jusqu'à concurrence de 20 points.
Le premier de chaque classe marquera 1 point par concurrent ayant pris le départ dans cette classe jusqu'à concurrence de 20. Un barème dégressif point par point sera ensuite appliqué aux concurrents suivants jusqu'au dernier et au maximum jusqu'au 20ème de cette classe.
A partir de la 20ème place chaque concurrent marquera 1 point.

EXEMPLES

25 classés dans une classe : 1er : 10 points + 20 points	25ème : 0 points + 1point
20 classés dans une classe : 1er : 10 points + 20 points	5ème : 6 points + 16 points
15 classés dans une classe : 1er : 10 points + 15 points	5ème : 6 points + 11 points
10 classés dans une classe : 1er : 10 points + 10 points	5ème : 6 points + 6 points
6 classés dans une classe : 1er : 10 points + 6 points	5ème : 6 points + 2 points

ART. 7 : En cas d'ex aequo, le départage des concurrents se fera d'après le plus grand nombre de meilleures places à la CLASSE et du plus grand nombre de participation au Challenge.

ART. 8 : Pour la remise des prix de fin de saison, les points seront convertis en Euros
La valeur totale de la dotation sera répartie par discipline au prorata du nombre de classés dans chacune.
La valeur du point sera calculée de la façon suivante :
Valeur totale de la dotation de chaque discipline divisée par le montant total des points des 15 premiers concurrents classés pour les challenges VESOUL ELECTRO DIESEL Rallye ; Course de côte et Slalom.
Le prix définitif revenant à chaque concurrent sera calculé en multipliant la valeur du point par le nombre de points marqués par ce concurrent, arrondi à l'Euro inférieur.

ART. 9 : Dans le cas ou une personne apparaîtrait dans plusieurs classements, seul le prix le plus élevé lui sera attribué. Toutefois, la place qu'il occupe dans les autres classements sera maintenue et ne permettra pas aux personnes situées après cette place de progresser dans ces classements.
De même, personne ne pourra prétendre à l'attribution du prix correspondant à la, ou aux places occupées par les concurrents qui figurent dans plusieurs classements.

ART.10 : Un concurrent qui serait contrôlé sans les autocollants VESOUL ELECTRO DIESEL sur une épreuve organisée par l'ASA LURONNE et comptant pour ce challenge se verrait pénalisé en ne marquant pas les points de cette même épreuve.

ART. 11 : Les prix seront remis aux lauréats lors ***d'une cérémonie spécifique ASA LURONNE*** le 10 Décembre 2016 à la GABIOTTE à Fougerolles.
Tout lauréat recevra une invitation et **aura l'obligation d'assister à la remise des prix et n'aura pas autorisation de se faire représenter** sauf cas de force majeure, justifié par une lettre et apprécié par le comité de Classement et le comité de l'ASA LURONNE.

Les prix des personnes absentes sans excuse à cette cérémonie seront attribués au suivant dans le classement jusqu'à concurrence de 20 en rallyes ,15 en slaloms et 10 en côtes .

ART. 12 : Le comité de l'ASA LURONNE et le comité de classement sont seuls qualifiés pour résoudre tous les litiges qui pourraient résulter de l'application et de l'interprétation du présent règlement.